

ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIELLE

Le Directeur Général

GENÈVE le 17 avril 1970

Monsieur le Conseiller fédéral,

...
J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en deux exemplaires, mon deuxième rapport sur la contribution suisse aux négociations entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne. Il couvre la période qui va du début de la première Conférence d'Evian à la fin de la négociation franco-algérienne.

...
Mon premier rapport, daté du 23 septembre 1961, avait été remis en un exemplaire à M. le Conseiller fédéral Wahlen, alors Chef du Département politique. A toutes fins utiles, je joins à ce pli une copie de ce premier rapport qui relate les événements depuis le début de mon activité dans cette affaire, soit novembre 1960, jusqu'au commencement de la première Conférence d'Evian.

Dans ces deux rapports, je me suis efforcé de m'en tenir à l'essentiel de ce qui compte du point de vue suisse. J'énumère les faits tels que je les ai vécus, tout en laissant de côté bien des péripéties et des incidents de caractère plutôt anecdotique. J'ai voulu retenir seulement ce qui m'a paru nécessaire pour expliquer les démarches suisses.

Les considérations d'ordre politique sont réduites, je l'espère, au strict minimum indispensable pour comprendre l'enchaînement des faits et le comportement de l'intermédiaire suisse devant certaines situations.

J'ai parfois abusé - et je m'en excuse - des dates et même des heures, mais c'est pour montrer que tout au long de ces lentes négociations, alors que les victimes continuaient de tomber des deux côtés, aucun retard ne peut être imputé à la Suisse.

Le but de ces deux rapports est, en définitive, de mettre le Conseil fédéral en mesure d'établir, en cas de besoin, la vérité historique sur la participation suisse aux négociations franco-algérienne pour le cessez-le-feu en Algérie.

Enfin, je regrette de vous adresser si tard ce deuxième rapport, mais les circonstances de mon existence professionnelle ne m'ont pas permis de mettre au net plus tôt les notes que j'avais établies après la fin des négociations.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Annexes mentionnées

Monsieur Pierre Graber,
Conseiller fédéral,
Chef du Département politique,
3003 Berne.

Oh